

Agen, le 7 octobre 2021

Monsieur Le Directeur  
de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire

Direction de la Formation

Responsable de formation :

[kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr)

Tel 05.53.98.92.10

Assistante de formation :

[solene-maelle.sabbag@justice.fr](mailto:solene-maelle.sabbag@justice.fr)

Harmonie : 50735530

A

Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice  
Direction de l'Administration Pénitentiaire  
Sous-direction des ressources humaines et des relations sociales  
– RH1

Mesdames et messieurs les Directeurs Interrégionaux des  
services pénitentiaires

Mesdames et Messieurs les Chefs d'unité formation et  
qualification

Mesdames et messieurs les Directeurs et Chefs d'établissements  
pénitentiaires

Mesdames et messieurs les Directeurs fonctionnels des services  
pénitentiaires d'insertion et de probation

Monsieur le Directeur du Service de l'Emploi Pénitentiaire

**OBJET** : Appel à candidatures

**PJ** : Fiche pédagogique - Fiche d'inscription (page 2 « AVIS »)- Tutoriel pour candidater via SIRH H@rmonie

La direction de la formation de l'école nationale d'administration pénitentiaire organise une session de formation sur le thème :

**Gérer l'épargne conventionnée des personnes détenues et sécuriser la régie des comptes nominatifs**

du 13 décembre 2021 - 14h30 au 17 décembre 2021 – 12h00

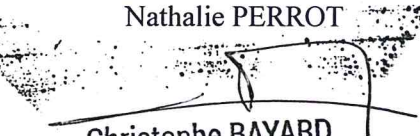
**ATTENTION** : l'inscription doit obligatoirement se faire par le portail SIRH H@rmonie.

Vous trouverez ci-joint un tutoriel pour vous accompagner si besoin.

Les candidatures motivées, établies sur la fiche d'inscription imprimée depuis SIRH H@rmonie et accompagnée de l'imprimé ci-joint, devront parvenir à la direction interrégionale concernée :

**pour le 5 novembre 2021, dernier délai.**

Les demandes qui ne répondent pas à l'exigence de cette procédure ou ne comportant pas l'avis du supérieur hiérarchique ne seront pas examinées.

La directrice de la formation  
**DIRECTION DE LA FORMATION**  
Le directeur adjoint,  
Nathalie PERROT  
  
Christophe BAYARD

# Gérer l'épargne conventionnée des personnes détenues et sécuriser la régie des comptes nominatifs

L'administration pénitentiaire a notamment pour mission de préparer la réinsertion de la personne détenue et à ce titre, elle est tenue d'organiser la constitution d'une épargne en prévision de sa libération. L'agent affectée à la gestion des comptes nominatifs doit donc pouvoir :

- maîtriser l'ensemble de la réglementation en vigueur par l'examen des modalités de la convention épargne : accréditation du régisseur et de ses substitués, sollicitation des PPSMJ éligibles à l'ouverture d'un livret conventionné, modalités d'ouverture et de fonctionnement des comptes d'épargne obligatoire
- réaliser l'ensemble des opérations afférentes à la gestion de l'épargne
- répondre aux exigences du centre financier de la Banque Postale teneur des comptes

D'autre part les régies des comptes nominatifs sont soumises aux règles fixées par le décret du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics. Afin d'assurer la maîtrise de leur tenue, le régisseur doit savoir analyser la situation de sa régie pour mieux la sécuriser.

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Repérer les PPSMJ éligibles à l'ouverture d'un livret d'épargne
- Procéder à l'ouverture d'un livret d'épargne
- Enregistrer les références bancaires d'un livret
- Créditer un /des livrets à partir du pécule de libération
- Consulter la liste des livrets d'épargne ouverts
- Enregistrer les intérêts versés par la Banque Postale
- Editer un relevé de compte livret
- Solder un livret d'épargne
- Constituer un fichier de versements sur livrets
- Etablir un plan d'action qui vise à adapter les dispositifs de contrôle interne aux risques identifiés localement pour sécuriser la régie

## Eléments du contenu

- Analyse de la réglementation relative à la tenue des comptes épargne
- Examen des différents formulaires à renseigner
- Présentation des fonctionnalités GENESIS dédiées à la gestion de l'épargne
- Contrôles de la régie (plan de contrôles) et dispositifs de contrôle interne (organigramme fonctionnel, cartographie des risques, plan d'actions local)
- Retour sur les questionnaires préliminaires et précisions sur des fonctionnalités des progiciels Genesis et Nacre, selon les demandes des stagiaires

## Modalités pédagogiques

Questionnaire préliminaire, apports théoriques et exercices pratiques

**Nombre de places** : 20 places

**N° Harmonie** : 50735530

**Date limite d'inscription** :  
Le 05/11/2021

**Durée** : 4 jours

**Dates** :  
Du 13/12/2021 (14h30) au  
17/12/2021 (12h)

**Lieu** : Énap

**Intervenants** :  
Formateurs associés Énap

**Public visé** :  
Personnels affectés à la régie des comptes nominatifs possédant déjà les bases de gestion des comptes nominatifs et de la tenue d'une régie ou ayant suivi les formations sur les fondamentaux

**Conditions d'admission / Pré requis** :  
Avoir acquis les bases et techniques de gestion GENESIS et NACRE ou avoir suivi les formations sur les fondamentaux

**Responsable de formation** :  
[kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr)  
05.53.98.92.10

**Assistante de formation** :  
[solene-  
maelle.sabbag@justice.fr](mailto:solene-maelle.sabbag@justice.fr)

Intitulé de la formation : Gérer l'épargne conventionnée des personnes détenues et sécuriser la régie des comptes nominatifs ; du 13 décembre 2021 – 14h30 au 17 décembre 2021 – 12h00 à l'ENAP

N° HARMONIE:507 35 530

Nom :

Prénom :

**Matricule harmonie :**

**1- Avis du service de formation (formateur des personnels ou responsable de formation )**

Nom :

Prénom :

Fonction :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**2- Avis du Chef de l'Unité Recrutement Formation Qualification ou son représentant**

Nom :

Prénom :

Fonction :

AVIS :  prioritaire  favorable  défavorable

**Rang de priorité au sein de la DISP :** (le cas échéant)

**Motif :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....